

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL

16 janvier 2017

20 heures

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 16 janvier 2017 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Florence Colinet, Myriam Cabana, Krystelle Dagenais, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock.

Absent : Monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2017-01#08**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ratures;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux des 5, 7 et 19 décembre 2016 **2017-01#09**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 5, 7 et 19 décembre 2016 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2017-01#10**

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (40 824,14\$) et les chèques numéros 9067 à 9133 (67 744,72\$) du mois de décembre 2016, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière **et directrice générale**

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Adoption des comptes réguliers pour 2017
2017-01#11

ATTENDU que tous les fournisseurs mentionnés sur la liste ci-jointe sont payés directement par prélèvements électroniques;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses de ces fournisseurs au moyen de prélèvements électroniques;

Adoptée à l'unanimité.

Assurance Comité des Loisirs
2017-01#12

ATTENDU que le Comité des loisirs doit être assuré pour ses activités;

ATTENDU que le coût des assurances serait moins élevé si les garanties de la police d'assurance municipale étaient étendues au Comité des Loisirs;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De demander à l'assureur de la municipalité, d'étendre les garanties de la police d'assurance municipale au Comité des Loisirs;

Que la prime supplémentaire soit entièrement acquittée par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais se retire pour la résolution qui suit :

Augmentation des frais de déneigement
2017-01#13

ATTENDU que la municipalité effectue le déneigement des chemins de la municipalité de Chénéville;

ATTENDU que le montant était de 2 500\$ pour l'année 2016;

ATTENDU que la municipalité de Chénéville a décidé de diminuer la distance à déneiger;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter les frais de déneigement;

Il est proposé par *
Et résolu,

Que pour l'année 2017, les frais de déneigement de Chénéville passeront à 1 250\$.

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais reprend son siège.

Renouvellement annuel à l'ADMQ, ainsi que l'assurance et les congrès pour Chantal Delisle
2017-01#14

ATTENDU que Chantal Delisle est membre de l'ADMQ;

ATTENDU que son adhésion est échue;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette adhésion et le cautionnement (assurance);

ATTENDU que deux congrès de l'ADMQ ont lieu annuellement, dont un à Québec et l'autre à Gatineau;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

De renouveler l'adhésion et le cautionnement de Chantal Delisle auprès de l'ADMQ;

D'accepter que Chantal Delisle assiste à ses congrès et que la municipalité défraie ses dépenses et déplacements;

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement annuel de l'entente avec la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats
2017-01#15

ATTENDU que la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques et ce, aux mêmes prix et conditions;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

De renouveler l'entente avec l'étude Marceau Soucy Boudreau, pour les conseils juridiques;

Adoptée à l'unanimité.

Nomination du représentant à l'AGA Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.
2017-01#16

La corporation demande qu'une résolution soit adoptée pour la nomination du représentant de la municipalité qui siégera à leur assemblée générale annuelle de 2017;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que Joëlle Laframboise soit notre représentante.

Adoptée à l'unanimité.

Tricentris
Nomination d'un représentant 2017
2017-01#17

ATTENDU qu'il y aurait lieu de nommer un représentant pour représenter la municipalité auprès de Tricentris;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

De nommer Myriam Cabana comme représentante de la municipalité et d'acquitter les frais inhérents et ses déplacements lors de l'AGA;

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais se retire pour la prochaine résolution :

Appui à la Municipalité de Chénéville
Ouverture pharmacie le dimanche
2017-01#18

ATTENDU que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, située à Chénéville, offre maintenant les services d'un médecin une fin de semaine par mois;

ATTENDU qu'aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

ATTENDU que le docteur Guilbault, qui offre ses services à la Coop Santé, a décidé de ne plus venir le dimanche, puisqu'il n'a pas de support quant à la médication qu'il prescrit;

ATTENDU qu'il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche pour que les citoyens de la région et les visiteurs aient accès à des médicaments;

ATTENDU que la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation d'ouvrir leur commerce le dimanche;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la municipalité de Chénéville dans sa demande auprès des pharmacies de Chénéville, Saint-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso afin qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche.

Adoptée à l'unanimité.

Krystelle Dagenais reprend son siège.

Adoption du Règlement N° SQ 06-001-A
modifiant le Règlement SQ 06-001
concernant le stationnement
applicable par la Sûreté du Québec
2017-01#19

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU que la résolution numéro 2016-12-250 de la MRC, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 30 novembre 2016;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de Règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Florence Colinet,
Appuyé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 06-001-A
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 06-001
CONCERNANT LE STATIONNEMENT
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU la résolution numéro 2016-12-250 de la MRC, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 30 novembre 2016;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de Règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Florence Colinet,
Appuyé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ENDROIT INTERDIT

L'article 4 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence aux bornes électriques :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule aux endroits où une signalisation indique un espace réservé exclusivement à un véhicule électrique. Un exemple d'une telle signalisation est présenté en Annexe I du présent règlement pour faire partie intégrante.

Est accordé uniquement aux conducteurs de véhicules électriques, le droit de stationner leur véhicule dans l'espace réservé afin d'utiliser la borne de recharge électrique. »

ARTICLE 3 STATIONNEMENT DURANT L'HIVER

L'article 6 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au stationnement pendant durant la période des Fêtes :

« Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h00 et 06h00. »

ARTICLE 4 DÉPLACEMENT

L'article 7 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au remorquage :

« De plus, dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut faire remorquer, au frais du propriétaire, tout véhicule se trouvant en infraction à l'égard du présent règlement. »

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adoptée à l'unanimité.



**Demande d'autorisation de Monsieur Normand Conrad
à effectuer un raccordement à l'aqueduc municipal pour
le 309, rue Notre-Dame
2017-01#20**

ATTENDU que Normand Conrad vient de faire l'acquisition de la propriété du 309, rue Notre-Dame;

ATTENDU que Conrad a demandé une expertise microbiologique à savoir si l'eau du puits déjà existant est potable et que les analyses ont démontré que celle-ci est impropre à la consommation;

ATTENDU que le puits existant devra être condamné;

ATTENDU que Normand Conrad désire effectuer le raccordement de cette propriété à l'aqueduc municipal et qu'il s'engage à assumer l'entièreté des travaux depuis la valve (bonhomme) jusqu'à la résidence, à ses frais;

ATTENDU que Normand Conrad s'engage à obtenir les autorisations de tous les propriétaires des terrains sur lesquels l'équipement nécessaire devra être installé et à fournir au Conseil les preuves de ces ententes avant d'entamer les travaux;

ATTENDU que Normand Conrad s'engage à soumettre au Conseil une estimation des coûts des travaux et que, si celle-ci excède 3 000 \$, elle devra être accompagnée de plans scellés par un ingénieur conformément à la Loi sur les ingénieurs du Québec;

ATTENDU que les travaux de raccordement à la valve s'effectueront sous la surveillance de Mario Legault, directeur des travaux publics, ou de son remplaçant, et que Normand Conrad s'engage à l'aviser de la date à laquelle débiteront ces travaux, et ce, au moins cinq jours francs du début desdits travaux ;

ATTENDU que ces travaux devront être terminés au plus tard le 31 août 2017;

ATTENDU que Normand Conrad a signé l'engagement nécessaire pour cette fin;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE Normand Conrad est autorisé à effectuer les travaux de raccordement du 309, rue Notre-Dame à l'aqueduc municipal;

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire**

**Rapport du maire et
des conseillers(ères)**

Krystelle Dagenais a déposé au conseil sa lettre de démission adressée au maire, aux conseillers et à la directrice générale, laquelle démission sera effective immédiatement après le présent conseil.

Divers et correspondance diverse

**Achat de couvercles
de bacs à ordures et de recyclage
2017-01#21**

ATTENDU que le directeur des travaux publics nous a fait part que plusieurs couvercles de bacs à ordures et de recyclage sont brisés;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'acheter 36 couvercles, mais les citoyens devront les payer pour que nous les réparions;

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-01#22

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale

(Signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME